

RESOLUTION SUR L'AFRIQUE DU SUD

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa Cinquante-cinquième session ordinaire à Addis Abéba, Ethiopie, du 24 au 28 Février 1992,

Rappelant la Déclaration de Harare sur la question de l'Afrique du Sud adoptée le 21 août 1989 par le Comité Ad Hoc de l'OUA des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur l'Afrique Australe à Harare, Zimbabwe,

Rappelant en outre la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique Australe adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en sa 16^{ème} session spéciale de Décembre 1989,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire Exécutif et des commissions permanentes de même que ceux de l'ANC et du PAC sur les événements qui se déroulent actuellement en Afrique du Sud,

Notant avec une grande préoccupation que malgré l'abrogation des piliers de l'apartheid, ce système inhumain et odieux n'a pas été aboli,

Gravement préoccupé par la poursuite des arrestations, de l'incarcération de militants politiques et des jugements politiques des opposants de l'apartheid, ainsi que par les activités perpétrées par les escadrons de la mort du régime de Prétoria et la vague de violences orchestrées qui sévit en Afrique du Sud et qui constitue une menace pour la création d'un climat propice à des négociations véritables.

Notant par ailleurs avec une grave préoccupation la coopération militaire croissante entre le régime de Prétoria et Işrqe1el ainsi que d'autres pays, en particulier la collaboration dans la fabrication des armes de destruction massive par ce régime,

Notant en outre les décisions prises par le Sommet du Commonwealth, tenu à Harare, Zimbabwe, en Octobre 1991, ainsi que celles de l'Assemblée générale de l'ONU à sa 46^e session ordinaire sur le relâchement graduel des sanctions,

Indigné par les décisions prises par certains pays de lever ou de relâcher unilatéralement et prématurément les sanctions économiques et financières et par la violation accrue de l'embargo pétrolier des Nations Unies contre l'Afrique du Sud,

Notant avec satisfaction la détermination du peuple opprimé et déshérité d'Afrique du Sud à se débarrasser du fléau de l'apartheid et la persistance de sa demande en vue de la création d'une Assemblée constituante élue chargée de rédiger la nouvelle constitution et de la mise en place d'un gouvernement intérimaire d'unité nationale,

Encouragé par les développements positifs survenus récemment en Afrique du Sud notamment la constitution d'un Front Patriotique Uni et le démarrage des négociations constitutionnelles dans le cadre de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA),

1. **CONDAMNE** le maintien en prison des militants politiques ainsi que les actes de violence perpétrés par le régime de Prétoria;

2. **CONDAMNE ENERGIQUEMENT** le régime de Prétoria pour ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour mettre fin à la vague de violence destructrice qui ravage l'Afrique du Sud, particulièrement les Townships dans la banlieue de Johannesburg;
3. **PREND NOTE DE LA SIGNATURE** de l'Accord de paix nationale et **EXPRIME** l'espoir que cet accord mettra enfin un terme à l'effusion de sang tragique et insensée en Afrique du Sud;
4. **SE FELICITE** de l'Accord conclu entre le Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) et le régime de Prétoria sur le rapatriement volontaire des réfugiés et des exilés sud-africains, **EXPRIME** son appréciation au HCR pour le travail accompli et **LANCE** un appel à la communauté internationale afin qu'elle accorde l'assistance humanitaire nécessaire pour assurer le succès du programme de rapatriement;
5. **SE FELICITE** de la conférence historique du Front Patriotique Uni convoquée par l'ANC et le PAC à Durban, Afrique du Sud, du 25 au 27 Octobre 1991 en tant qu'évènement marquant dans la lutte visant à éradiquer l'apartheid et à établir un ordre démocratique par le biais de négociations élargies et **PRIE INSTAMMENT** les mouvements de Libération nationale de renforcer leur unité et d'intensifier leurs efforts pour réaliser ce noble objectif;

6. **SE FELICITE EGALEMENT** de la convocation de la première session de la Convention pour une Afrique du Sud Démocratique (CODESA) et **INVITE** toutes les forces démocratiques de l'Afrique du Sud à participer à ce processus en tant que front uni.
7. **LANCE UN APPEL** également à la communauté internationale afin qu'elle accorde son soutien au processus délicat et crucial en cours en Afrique du Sud grâce à une mise en oeuvre concertée de pressions appropriées sur le régime de Prétoria;
8. **LANCE EN OUTRE UN APPEL** à la communauté internationale, en particulier aux Etats membres de l'OUA, afin qu'ils accordent une assistance accrue aux Mouvements de libération Nationale pour leur permettre de consolider leur position en Afrique du Sud et d'intensifier la lutte;
9. **REITERE** le choix de l'Afrique qui est de mettre fin au système d'apartheid grâce à des négociations véritables tel que stipulé dans la Déclaration de Harare et la Déclaration adoptée par consensus par les Nations Unies sur l'Apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique Australe;
10. **INVITE** la communauté internationale, en vue de répondre de manière appropriée aux développements en cours en Afrique du Sud, à maintenir le reste des sanctions contre le régime de Prétoria, conformément à la Résolution 46/79 des Nations Unies adoptée le 13 Décembre 1991;

11. **LANCE PAR AILLEURS UN APPEL** aux pays qui ont unilatéralement levé ou relâché les sanctions financières et économiques contre le régime de Prétoria afin qu'ils les utilisent comme pression contre ce régime pour accélérer le processus de changement constitutionnel.

12. **CONDAMNE** la migration étrangère continue en Afrique du Sud qui, au cours des dernières années, est venue d'abord de certains pays d'Europe de l'Est et ne sert qu'à soutenir le régime de Prétoria;

13. **LANCE UN APPEL** en vue de l'application stricte de l'embargo des Nations Unies sur les armes contre l'Afrique du Sud tel qu'exigé dans la Résolution 418 (1977) du Conseil de Sécurité;

14. **CONDAMNE EN OUTRE** la poursuite des violations de l'embargo pétrolier des Nations Unies contre l'Afrique du Sud et **DEMANDE** à tous les Etats d'adopter des mesures efficaces pour étendre la portée de cet embargo en vue de mettre complètement fin à la fourniture et au transport du pétrole et des produits pétroliers à destination d'Afrique du Sud que ce soit directement ou indirectement;

15. **INVITE** les Etats membres de l'OUA à adopter solidairement une approche pragmatique, graduelle et conditionnelle sur la question des sanctions afin de contribuer efficacement au processus des négociations en cours;

16. LANCE UN APPEL à tous les Etats membres de l'OUA afin qu'ils maintiennent une position commune jusqu'à l'avènement d'une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie.